



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-21128>

Département(s) de publication : **56, 22, 29, 35, 44**

Annonce n° **24-21128**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE CARNAC

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21560034700011

Ville : Carnac

Code postal : 56340

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 56, 22, 29, 35, 44

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh

Identifiant interne de la consultation : 24MOE07

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service marchés publics via la messagerie de la procédure sur Megalis

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Les attestations de qualifications (inscription à l'ordre des architectes ou équivalence professionnelle, diplôme de paysagiste concepteur ou équivalent)
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Les indications concernant le chiffre d'affaires annuel général des 3 derniers exercices disponibles
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Le descriptif des moyens humains et matériels du candidat, références des principaux services fournis les 3 dernières années

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 18/03/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : 1. Prix 30 points (= 30% de la note finale) 2. Valeur technique 70 points (= 70% de la note finale) 2.1 Méthodologie 50 points - Appréhension du contexte - Prise en compte des contraintes du chantier - Méthodologie employée afin d'atteindre des objectifs - Modalités de concertation avec les commerçants (y compris un modèle de fiche travaux par mission) - Pertinence du planning au regard des contraintes 2.3 Moyens humains et techniques 20 points - Pertinence de l'organisation opérationnelle et des compétences

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement de l'Avenue Miln et de l'Allée du Parc à Carnac

Code CPV principal - Descripteur principal : 71300000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement de l'Avenue Miln et de l'Allée du Parc à Carnac pour obtenir une homogénéité des lieux.

Lieu principal d'exécution du marché : Carnac

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : En cas de désaccord, pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, ou en cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation ou lors de l'exécution, le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Rennes 3 Contour de la Motte - 35044 - RENNES Tél : 02 23 21 28 28 / Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé-recours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/02/2024